

PROMENONS NOUS DANS LES BOIS...

Oui, mais dans la **prudence** et le **respect** !

Dernièrement j'étais en randonnée à cheval quand je tombe nez à nez avec un grand panneau "**Chantier forestier interdit au public**" ainsi qu'une **rubalise** barrant le chemin. Ma première réaction fut de l'agacement puisque la seule alternative pour contourner ce bout de sentier était de... passer par la route.

TRAVAUX FORESTIERS EN COURS

CHANTIER INTERDIT
AU PUBLIC

Mais finalement j'ai réfléchi au **danger**, à la **responsabilité des personnes** qui travaillent ici et simplement au **respect de la mise en garde face** à moi. Puis après tout, quelques centaines de mètres sur cette petite route n'allait pas ruiner ma sortie. J'ai donc rebroussé chemin.



Nous avons la chance en France de pouvoir accéder à **la forêt librement** tout au long de l'année, même si les lieux appartiennent toujours à quelqu'un (propriétaire privé ou public). Alors c'est en continuant d'adopter **les bonnes pratiques** à cheval, à pied, à vélo... que ces espaces resteront **ouverts pour notre plaisir**.

2 règles d'or

- Ne pas s'engager sur un chantier forestier
- Ne pas stationner sur les aires de retournement d'engin ou de stockage du bois

BONNE BALADE EN FORÊT !





Aujourd'hui, après avoir participé à l'animation
"Vis ma vie de bûcheron" animée par
 l'association FIBOIS Isère et l'ONF, je suis
 d'autant plus convaincue d'avoir fait le bon
 choix.

le dispositif en détails

➔ www.vismaviedebucheron.org

J'ai écouté avec attention le témoignage de ce
 bûcheron et je l'ai senti **démuni face aux incivilités** en
 forêt. Les travailleurs de la forêt ne sont pas là pour
 nous empêcher de profiter des lieux. Ils font tout
 simplement leur métier, **un métier à risque** pour eux et
 pour les passants qui ne tiennent pas toujours compte
 des avertissements.



Ils nous assurent de disposer de bois au
 quotidien qui, mieux encore, provient
 dans ce cas de forêts locales !

